

STRATEGIE AGRICOLE
du territoire de
SALSES-LEUCATE
ANNEXES mai 2022

Annexe 1 : phytosanitaires

Quantité de substances par code postal (avec 66 600 pondéré à 59%)

Substance	2020 quantité kg			
	Altern	Bio	PC	TTL
Lct	6	3 786	730	4 523
CFTF	165	9 158	2 021	11 343
SLS	18	1 638	1 333	2 990
Pia	74	1 504	1 110	2 688
LB	2	4	111	117
Trl	17	1 055	1 460	2 532
SM	1	1 135	617	1 753
SH	51	1 897	1 193	3 141
CI	100	1 069	601	1 770
ORS	529	27 555	8 044	36 128
Total	963	48 803	17 220	66 986

Variété des substances par code postal

Substance	2020 nombre			
	Altern	Bio	PC	TTL
Lct	2	11	37	50
CFTF	4	14	53	71
SLS	4	13	67	84
Pia	5	14	77	96
LB	2	3	8	13
Trl	5	15	71	91
SM	1	6	33	40
SH	6	13	64	83
CI	6	12	59	77
ORS	10	21	127	158
Total		181		76

Annexe 2 : tableaux des démarches agro-environnementales

Directives européennes planifiant les démarches environnementales ou agricoles des États membres

Documents	Objectifs - finalités	Enjeux environnementaux
Directive Cadre Eau (DCE)	Protection des masses d'eau de surface et eau souterraine DCE vise à atteindre le bon état des masses d'eaux avec obligation de résultats DCE induit la mise en place de SDAGE par bassin hydrographique	Réduction fuites engrais N/P/K et phytosanitaires vers les masses d'eau
Directive Nitrates	En Zone Vulnérable, mise en œuvre obligatoire de 8 mesures (réglementaire) : - respect période interdiction épandage et plafond à < 170kg N organique/ha/an - respect équilibre azoté - enregistrement : cahier d'épandage et plan de fumure - conditions particulières épandages (cours d'eau, pente, sols) - obligation couvertures sols en hiver, - bandes enherbées obligatoires le long des cours d'eau (5m) - obligation analyse sol annuelle Le 6 ^{ème} programme d'action est en cours de mise en œuvre	Limitation fuite azote d'origine agricole vers les masses d'eau
Directive "Habitats, faune, flore" Réseau Natura 2000	Conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage par l'intermédiaire de la délimitation des sites Zones de Protection Spéciale (ZPS) classées Natura 2000 Sur chaque site Natura 2000, mise en place de : - COFIL : concertation avec les acteurs locaux - DOCOB : document d'objectif et plan actions - Animation Natura 2000 : mise en œuvre DOCOB - Contrats Natura 2000 de 5 ans	Protection / préservation de la faune et de la flore, des milieux naturels indispensables à la survie de ces espèces
Directive "Oiseaux" Réseau Natura 2000	Conservation/protection des espèces d'oiseaux sauvages par l'intermédiaire de la délimitation des sites Zones Spéciales de Conservation (ZSC) classés Natura 2000 Sur chaque site Natura 2000, mise en place - COFIL : concertation avec les acteurs locaux - DOCOB : document d'objectif et plan d'actions - Animation Natura 2000 : mise en œuvre DOCOB - Contrats Natura 2000 de 5 ans	Protection/ préservation biodiversité des espèces d'oiseaux dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen
Politique Agricole Commune 2015-22	Objectif de développement d'une croissance intelligente, durable et inclusive, en répondant aux défis de notre société. Chaque État membre définit un programme pluriannuel pour la mise en œuvre de la politique de développement rural à partir de mesures disponibles au niveau de l'Union Européenne, afin d'atteindre les objectifs fixés par rapport à six "piliers" : - soutien au transfert de connaissances et à l'innovation - renforcement de la compétitivité de tous les agriculteurs et des exploitations - promotion de l'organisation dans la chaîne alimentaire et de la gestion des risques - restauration, protection et renforcement des écosystèmes ; - promotion de l'utilisation efficace des ressources et du passage à une économie à faible émission de carbone - promotion de l'inclusion sociale, de la réduction de la pauvreté et du développement économique dans les zones rurales.	Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie (biodiversité, qualité de l'eau, sol). Utilisation efficace des ressources et soutien à la transition vers une économie à faible émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique

Documents nationaux planifiant les démarches environnementales ou agricoles

Documents	Objectifs - finalités	Enjeux environnementaux
Stratégie nationale pour la biodiversité 2011/2020	<p>Cadre national qui a pour ambition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité - Assurer l'usage durable et équitable des milieux - Impliquer tous les acteurs et les secteurs d'activité <p>Le 3^{ème} programme en cours d'élaboration</p>	Préservation de la biodiversité
Plan national ZH 2014-2018	<p>6 Axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords sur l'environnement - Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides - Entretenir, préserver et reconquérir les milieux humides - Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace - Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides - Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent <p>Le prochain plan sera intégré à la SBN 2021, pour plus d'efficacité</p>	<p>Préservation de la biodiversité, préservation de la qualité des eaux, préservation des problèmes d'érosion, maintien des fonctions de régulation des grands cycles (changements globaux)</p> <p>Et développement des pratiques agricoles adaptées pour les ZH les plus courantes et les plus touchées : prairies</p>
Plans nationaux en faveur des espèces menacées	<p>Plans d'actions sur des espèces identifiées comme prioritaires, avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître - Gérer et restaurer - Protéger - Sensibiliser, former 	Préservation de la biodiversité
Plan ambition bio 2022	<p>Fait suite aux précédents plans. Par le développement et la structuration des filières AB il porte deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des surfaces en AB : 18% SAU en 2027 - Développement de la consommation Bio répondant aux attentes sociétales 	Développement de l'AB dans les zones à enjeux eau et biodiversité
Plan Ecophyto II	<p>Fait suite à celui de 2008. Objectif réduire de 50% les usages de pesticides à l'horizon 2025. 6 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les pratiques et les systèmes - Amplifier les efforts de recherche, développement et innovation <p>Réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible - Encourager la déclinaison territoriale du plan en cohérence avec les contraintes locales, renforcer l'appropriation du plan et veiller à la cohérence des politiques publiques - S'appuyer sur une communication dynamique et des approches participatives, pour instaurer un débat citoyen constructif 	Limiter la fuite des produits phytosanitaires dans les masses d'eau
Plan protéines végétales	<p>Finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter autonomie fourragère des exploitations agricoles en réduisant la dépendance de la France en protéines végétales - Encourager la consommation de protéines végétales, pour répondre aux nouvelles recommandations nutritionnelles 	Limitation fuite azote d'origine agricole vers les masses d'eau

Documents	Objectifs - finalités	Enjeux environnementaux
Plan d'action semences et agriculture durable	<p>Afin de permettre des progrès génétiques sur les plantes cultivées et la qualité des semences, ce plan d'actions est structuré en 6 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer la conservation des ressources phytogénétiques - Favoriser une innovation au service de l'agro-écologie - Adapter les critères d'inscription des variétés - Développer des processus innovants de production et d'analyse de données sur les variétés végétales - Conforter le dispositif de contrôle et certification des semences et plants mis en marché - Assurer la promotion des intérêts français et communiquer de façon transparente sur la sélection végétale 	<p>Réduction de la pollution par les produits phytosanitaires Adaptation changement climatique</p>
La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (+décret des Groupements d'intérêt écologique et environnemental - GIEE)	<p>Engager la transition agro-écologique des territoires en misant sur la force du collectif et les démarches ascendantes des territoires, notamment grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'usage des pesticides près des écoles, hôpitaux et maisons de retraite - Soutien au bail environnemental - Soutien à la création de projets alimentaires territoriaux visant à encourager les circuits courts - Interdiction de la publicité sur les produits sanitaires à destination du grand public - Amélioration de la gouvernance des SAFER <p>Création de GIEE dès 2015, dans le cadre d'appels à projets régionaux mettant en avant la dimension agro-écologique des projets telle que définie par la loi. Projet à triple performance : économique, environnementale et sociale</p>	<p>Renforcement des écosystèmes tributaires de l'agriculture (biodiversité, qualité de l'eau, sol). Utilisation efficace des ressources et soutien à la transition vers une économie à faible émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique</p>
Plan France Relance	<p>Plan gouvernemental pour relancer l'économie suite à la crise sanitaire, avec quand même un volet environnemental. Les trois volets du plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écologie et transition énergétique. Plusieurs objectifs : accélérer la transition énergétique, favoriser une croissance durable et faire de la France la 1^{ère} grande économie décarbonée européenne - Compétitivité des entreprises - Cohésion des territoires 	<p>Utilisation efficace des ressources et soutien à la transition vers une économie à faible émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique</p>
Plan Stratégique National (PSN)	<p>Le Plan stratégique national de la PAC est l'une des 2 modifications majeures proposées par la Commission européenne dans le cadre de la réforme de la PAC. Elle consiste à rendre obligatoire pour chaque État-membre, l'élaboration d'un document unique de programmation pour 5 ans.</p> <p>Les besoins sont définis par rapport à 3 objectifs généraux (déclinés en 3 objectifs spécifiques + 1 de modernisation) auxquels ils devront répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement d'un secteur agricole innovant et résilient garantissant sécurité alimentaire - protection de l'environnement et action pour le climat - consolider tissu socio-économique des zones rurales <p>En regard de ces objectifs, est demandé de réaliser un diagnostic, assorti d'une analyse de ses forces et faiblesses d'une part, et des opportunités et des menaces identifiables, d'autre part. La France a réalisé le diagnostic.</p>	<p>Utilisation efficace des ressources et soutien à la transition vers une économie durable et résiliente face au changement climatique</p>

Documents locaux planifiant les démarches environnementales ou agricoles

Thèmes	Documents / Démarches	Objectifs - finalités	Enjeux agro-environnementaux	Localisation
URBANISME FONCIER	Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)	<p>Les SCOT sont des documents régis par le Code de l'urbanisme qui déterminent, à l'échelle de plusieurs communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, d'environnement, de paysage...</p> <p>* Le SCOT Plaine du Roussillon a été approuvé en 2013 (modifié en 2016).</p> <p>Principe d'inconstructibilité sur les cœurs de nature et les zones à forts potentiels agricoles + principe de constructibilité soumise à condition sur les autres milieux naturels d'intérêt écologique. Les zones inondables, principalement alluviales, sont majoritairement couvertes par les espaces agricoles identifiés comme à fort potentiel.</p> <p>* Le SCOT de la Narbonnaise (révision approuvée en 2021) entend réduire la consommation spatiale, protéger durablement les paysages, mais également d'adopter une culture du risque.</p> <p>La délimitation précise des secteurs agricoles à protéger se fait dans le cadre de la transcription dans les documents d'urbanisme des communes.</p>	<p>Définir une trame verte et bleue</p> <p>Valoriser et protéger des espaces naturels, ruraux et/ou agricoles</p>	<p>Le Barcarès, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Hippolyte, Torreilles, Sainte-Marie-la-Mer + Treilles, Caves, Leucate</p>
	Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)	<p>La délimitation des secteurs agricoles est intégrée dans les PLU nécessairement compatibles avec les SCOT.</p> <p>Sont en cours de révision de Leucate et de Fitou. Un PLUi est en cours d'élaboration sur les communes PMM</p> <p>A noter que les communes de RIVAGE ont intégré l'inventaire des zones humides dans leur zonage d'espaces naturels, mais que le PLU de Saint-Laurent-de-la-Salanque a inscrit un zonage spécifique "NZH"</p>	<p>Valoriser et protéger des espaces naturels, ruraux et/ou agricoles</p>	<p>Toutes les communes</p>
	Acquisition par le Conservatoire du Littoral (CDL)	<p>Etablissement public de l'Etat qui mène une politique foncière, en partenariat avec les Collectivités territoriales, pour la sauvegarde de l'espace littoral, le maintien des sites naturels et de l'équilibre écologique, par l'acquisition de sites fragiles et menacés. Acquisition à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation (plus dons et legs). Une fois les terrains acquis, un Plan de Gestion est élaboré et sa mise en œuvre est ensuite confiée à une Collectivité Territoriale.</p> <p>Sur le territoire acquisition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux sites importants non agricoles : "les Sagnes d'Opoul" (Salses-le-Château) et "le Mas de l'Ille" (Le Barcarès) - multitude de petites parcelles à Leucate et quelques-unes à Fitou - plusieurs parcelles à Torreilles 	<p>Protéger les espaces naturels</p>	<p>Fitou Le Barcarès Leucate Salses-le-Château Torreilles</p>

Thèmes	Documents / Démarches	Objectifs - finalités	Enjeux agro-environnementaux	Localisation
	Acquisition par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Occitanie	Sociétés constituées pour remplir les missions de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Leurs interventions visent prioritairement à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles. Pour cela elles peuvent notamment acquérir, dans le but de les rétrocéder, des biens ruraux. La loi donne aux SAFER la possibilité de disposer d'un droit de préemption, afin de leur permettre de mener une action cohérente dans le cadre de leurs missions. La SAFER LR développe également un partenariat avec les collectivités locales qui souhaitent lutte contre la cabanisation et maintenir la vocation agricole et naturelle de leurs territoires. Pour cela, l'outil "VigiFoncier" est proposé.	Favoriser le maintien, le développement ou la reprise des activités agricoles Valoriser et protéger des espaces naturels, ruraux et/ou agricoles	Toutes les communes
EAU ET ZONES HUMIDES	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'étang de Salses-Leucate	Les SAGE, ont été créés par la Loi sur l'Eau de 1992 et modifiés par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006. La révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate a été approuvée en 2015. Enjeux du SAGE révisé : - garantir une qualité de l'étang à la hauteur des exigences des activités traditionnelles et des objectifs de bon état DCE - protéger la qualité des eaux souterraines et définir leurs conditions d'exploitation - protéger la valeur patrimoniale des Zones Humides et des espaces naturels remarquables - poursuivre la gestion concertée locale et assurer un partage de l'espace équilibré entre tous les usages - intégrer la fonctionnalité des milieux dans la prévention des risques littoraux	Atteindre le Bon état des milieux aquatiques Maintien de la biodiversité Gérer les usages	Caves Fitou Le Barcarès Leucate Opoul-Perillos Saint-Hippolyte Saint-Laurent-de-la-Salanque Salses-le-Château Treilles
	SAGE des nappes Pliocènes du Roussillon et PGRE	Le SAGE des nappes du Roussillon est un document qui vise à planifier la gestion des masses d'eau souterraines à l'échelle locale sur la décennie 2020-2030. L'importance des nappes et la dégradation de leur état a entraîné les acteurs locaux à l'action. Le SAGE a été approuvé en 2020. Il est accompagné d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) La complexité du système a amené la CLE à sectoriser la gestion des nappes Pliocène en six "unités de gestion". Il est basé sur six Orientations stratégiques : - Articuler la préservation des nappes et l'aménagement du territoire - Partager l'eau en respectant les capacités de recharge des nappes - Réguler la demande en eau par une politique d'économies volontariste - Connaître tous les forages et faire en sorte qu'ils soient de bonne qualité - Protéger les captages pour l'alimentation en eau potable - Organiser la gouvernance pour une gestion efficace des nappes	Atteindre le Bon état des nappes Préserver le capital des nappes pour l'avenir du territoire Rétablir l'équilibre des eaux souterraines et garantir leur qualité	Claira Le Barcarès Leucate Saint-Hippolyte Saint-Laurent-de-la-Salanque Salses-le-Château Torreilles Rivesaltes Sainte-Marie-la-Mer

Thèmes	Documents / Démarches	Objectifs - finalités	Enjeux agro-environnementaux	Localisation
	Contrat d'étang	Les contrats de l'étang de Salses-ont comme objectif principal la mise en œuvre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate. Le programme d'actions du 3 ^{ème} contrat portait sur 4 volets : - Mieux connaître et faire connaître les milieux aquatiques du bassin versant - Participer à l'atteinte du bon état des masses d'eau du BV - Préserver les Zones Humides - Faire vivre un projet de territoire basé sur la qualité des milieux naturels et prenant en compte l'économie locale	Atteindre le Bon état des milieux aquatiques Maintenir de la biodiversité Gestion des usages Prendre en compte de l'économie locale dans la gestion des milieux naturels	Caves Fitou Le Barcarès Leucate Opoul-Perillos Saint-Hippolyte Saint-Laurent-Slq Salses-le-Château Treilles
	Stratégie de gestion en faveur des zones humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate (SGZH)	Le syndicat RIVAGE a engagé depuis 2011 une Stratégie de gestion des Zones Humides en concertation afin d'aboutir à la protection durable et à la mise en valeur des zones humides du BV. La stratégie est basée définit des objectifs de gestion et les décline en programme d'action transversales ou territoriales qui aboutissent à des Plans de gestion. Des plans de gestion, incluant des opérations agro-environnementales, ont ainsi été élaborés sur les ZH à Fitou, Opoul-Périllos, Leucate, Saint-Hippolyte, St-Laurent-de-la-Salanque et Salses-le-Château.	Maintenir les fonctionnalités des zones humides	Toutes les communes de RIVAGE
BIODIVERSITE	DOCOB Natura 2000 complexe lagunaire de Salses-Leucate	Plusieurs inventaires (2007 et 2021) ont permis de caractériser la richesse biologique du Complexe Lagunaire de Salses-Leucate. Une vingtaine d'habitats d'intérêt communautaire ont été recensés. Pour mentionner les plus représentatifs en termes de surface et d'enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Lagunes côtières (4500 ha) Prés salés (150 ha) 	Protéger - restaurer les habitats et les espèces	Le Barcarès Leucate Saint-Hippolyte Saint-Laurent- Slq Sainte-Marie-la-Mer Salses-le-Château Torreilles
	DOCOB Natura 2000 du Fort de Salses	La Forteresse de Salses offre de nombreuses possibilités d'utilisation par les chiroptères (gîtes à conditions thermo-hygrométriques variées et stables). On y retrouve 11 espèces de chauves-souris sur les 29 présentes en Occitanie, de fréquenter tout au long de l'année ce site (hibernation, mise bas, périodes de transit). Des inventaires scientifiques ont permis d'identifier et de localiser 6 à 7 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (sur les 11 observées).	Protéger - restaurer les espèces	Salses-le-Château
PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES	Projets Agro-environnementaux de territoire (PAEt) ou climatiques (PAEc)	Elaboration et contractualisation d'un PAEt et 2 PAEc entre 2011 et 2021, porté par le syndicat RIVAGE sur les sites Natura 2000 du périmètre du complexe lagunaire de Salses-Leucate et territoires répondant aux enjeux de restauration de la qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité (cf. chapitre suivant).	Développer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau	Toutes les communes

Thèmes	Documents / Démarches	Objectifs - finalités	Enjeux agro-environnementaux	Localisation
	Projet de Paiement pour Service Environnemental PSE	Les projets de PSE prévoient d'aider les exploitations dans leurs changements de pratiques favorables à la préservation et au maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité. 2 porteurs de projets PMM et CCCSM avec l'Agence de l'Eau RMC construit en concertation avec les représentants de la filière agricole en 2021. * implantation et entretien IAE pour la biodiversité et contre les migrations des polluants * usage raisonné des intrants et mise en place de couverture des contre pollution des masses d'eau de surface et souterraines	Développer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau	Communes de PMM et CCCSM
	Démarches Développement Durable soutenues par la filière Viticole	* Coopérative Arnaud de Villeneuve : démarche Diagnostic Destination Développement Durable (3D). 1 GIEE sur la cave, 81% des surfaces engagées dans le cahier des charges, Bio et confusion sexuelle. Labellisation "Vignerons engagés" en développement durable sur 4 piliers : agir pour l'environnement, garantir une qualité de la vigne au verre, soutenir le patrimoine local et offrir le juste prix pour le consommateur et le producteur. * Vignobles Cap Leucate sur 3 volets : l'entretien des espaces (Terra Rural), l'innovation et la culture de la vigne (Authentis et MAE). Démarche "Respect Homme et Nature" avec le GIEE (Vinadeis) pour une reconquête du foncier, installation de jeune et développement du Bio et confusion sexuelle. * Coopérative de Dom Brial : adaptation d'un agro écosystème viticole local coopératif aux Enjeux Ecophyto 2018 avec la mise en place d'un GIEE. Labellisation "Vignerons engagés" en développement durable	Développer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau	Toutes les communes
	Démarches environnementales soutenues par les filières fruits et légumes	* Sud de France : labellisation des productions locales + 1 label bio * Global Gap : certification d'une agriculture sûre et durable dans le monde entier * Production Fruitière Intégrée (PFI) : Système de production économique de haute qualité donnant la priorité aux méthodes écologiquement plus sûres, minimisant les effets secondaires indésirables et l'utilisation de produits agrochimiques afin d'améliorer la protection de l'environnement et la santé humaine. * Programme Opérationnel (PO) des deux coopératives Terané et La Melba * Association Catalane pour la Réduction des Phytosanitaires en Légumes (GIEE de 2016-19 sur le projet "INNOV Plein Champ") pour tester des solutions pour réduire les intrants sur les artichauts	Développer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau	Majoritairement sur la plaine de la Salanque
	Projet FRICATO	GIEE d'éleveurs "la clé des champs fleuris" créé en 2015 sur le projet "Friches Reconverties pour l'Implantation Collective d'Aliments destinés aux Troupeaux Ovins" en partenariat avec la commune de Clair et la CA66, pour l'amélioration de l'autonomie alimentaire des éleveurs et la reconquête des friches agricoles	Dynamiques de projets de développement rural	Plaine de Clair et piémonts des Pyrénées-Orientales

Thèmes	Documents / Démarches	Objectifs - finalités	Enjeux agro-environnementaux	Localisation
	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rural (LEADER)	Initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural locaux afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Mise en œuvre du programme LEADER au travers de 2 groupes d'Action Locale (GAL) : - le GAL Est-Audois - le GAL Pays de la vallée de l'Agly	Dynamiques de projets de développement rural	Treilles Fitou Claira Pia Salses-le-Château Opoul-Périllos
	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) (2021)	Pour l'obtention de subventions cofinancées par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Attribuées aux exploitants pour l'acquisition de matériel neuf permettant la préservation de la ressource en eau (pour la réduction et de maîtrise de l'emploi des intrants).	Développer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau	
TRANSVERSAUX	Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Grand Narbonne (2019-24)	Orientation : produire plus d'énergie que ce qui est consommé - Réduire les consommations d'énergie et d'eau tout en améliorant le confort - Encourager les mobilités alternatives - Soutenir les filières de la croissance verte - Développer les énergies renouvelables thermiques et électriques - Favoriser l'adaptation au changement climatique et la séquestration carbone - Systématiser la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie	Production bio et locales Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	Treilles, Caves, Leucate
	Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) PMM (2018-24)	4 Axes : - Préparer l'avenir avec l'aménagement durable : limiter étalement urbain, respecter les TVB... - Valoriser le territoire catalan et ses habitants : soutien à la filière bio et structuration de la plateforme de commercialisation des produits agricoles... - Être pionnier sur les enjeux environnementaux méditerranéens : préservation de la ressource en eau... - Accompagner le changement durable	Valoriser et protéger les espaces naturels et agricoles et la ressource en eau	Le Barcarès, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Hippolyte, Torreilles, Sainte-Marie-la-Mer

Annexe 3 : Enjeux

Priorisation des Enjeux par la Commission agricole

	Enjeu agro-environnemental	Somme	Classement
A	Qualité des eaux souterraines vis-à-vis des éléments chimiques (pesticides)	29	1
B	Qualité des eaux superficielles vis-à-vis des éléments chimiques (pesticides)	31	2
C	Adaptation des pratiques agricoles face au changement climatique	41	3
D	Adaptation des pratiques culturales face aux spécificités environnementales	41	3
E	Disponibilité de la ressource en eau souterraine	45	4
F	Qualité des eaux superficielles vis-à-vis des éléments nutritifs (N, P)	47	5
G	Qualité des eaux souterraines vis-à-vis des éléments nutritifs (N, P)	48	6
H	Fonctionnalité des zones humides	50	7
I	Ouverture des milieux naturels	50	7
J	Présence et pertinence des IAE (haies, bandes enherbées, etc.)	51	8
K	Disponibilité des friches sur les secteurs à fort enjeu pour l'avifaune	58	9
L	Salinisation des terres agricoles et des roselières	59	10
M	Richesse de la mosaïque des milieux naturels	64	11

Tableaux de croisement entre Dispositions SAGE et Enjeux Stratégie agricole

ORIENTATION	OBJECTIF	(Sous-objectif)	Disposition SAGE		Enjeux SA
I. GARANTIR UNE QUALITÉ DE L'ÉTANG À LA HAUTEUR DES EXIGENCES DES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES ET DES OBJECTIFS DE BON ÉTAT DCE	I.1. Maîtriser les flux de rejets par rapport aux capacités auto-épuratoires de la lagune	Instaurer un cadre de gestion globale et pérenne des apports polluants à la lagune	1EAU-1	Engager la détermination des flux maximums de nutriments admissibles à la lagune	NC
			1EAU-2	Adopter un plan de réduction des apports à la lagune	E - H
		Maîtriser les rejets des assainissements collectifs, non-collectifs et des piscicultures	1EAU-3	Intégrer les paramètres bactériologiques dans les autorisations/déclarations de rejet de stations d'épuration et surveiller le respect de ces paramètres	NC
			1EAU-4	Informar les DDTM, les structures professionnelles de conchyliculture et de pêche et RIVAGE des résultats des analyses bactériologiques du réseau REMI	NC
			1EAU-5	Maîtriser les apports de polluants organiques et trophiques (DBO5, DCO, MES, N et P) à l'étang de Salses Leucate	NC
			1EAU-6	Adapter le rejet des piscicultures de Font Dame et Font Estramar au milieu récepteur	NC
			1EAU-7	Réactualiser régulièrement les Schémas directeurs d'assainissement, en fonction des données récoltées sur l'ensemble du périmètre	NC
		Réduire les apports en polluants diffus du bassin-versant	1EAU-8	Limiter les apports des infrastructures de transport	NC
			1EAU-9	Mettre en place des Plans d'Amélioration des Pratiques Phyto-sanitaires et Horticoles	NC
			1EAU-10	Maîtriser les eaux de ruissellement urbain	NC
			1EAU-11	Sensibiliser les utilisateurs non-agricoles aux pratiques d'application des produits phyto-sanitaires plus respectueuses de l'environnement	NC
			1EAU-12	S'assurer du devenir des boues de station d'épuration, valoriser les effluents des élevages et activités touristiques animalières et contrôler leurs valorisations	L - C E
			1EAU-13	Limiter les apports issus des serres hors-sol	C E D F
			1EAU-14	Inciter à des changements pour des techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Tous
			1EAU-15	Promouvoir le respect des Bonnes Pratiques Agricoles lors de l'application de produits phyto-sanitaires	D F
			1EAU-16	Améliorer la pratique des aires de remplissages et/ou lavage	D F
	I.2. Améliorer la connaissance des milieux et de leur fonctionnement	1EAU-17	Affiner la connaissance de tous les apports d'eau et de l'hydrodynamique de l'étang	A	
		1EAU-18	Établir un observatoire des pressions polluantes et de la qualité de la lagune	D F	
		1EAU-19	Valoriser les données de l'observatoire de la qualité de l'eau de la lagune	NC	
II. PROTÉGER LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ET DÉFINIR LES CONDITIONS DE LEUR EXPLOITATION	II.1. Préserver les apports d'eau douce nécessaires à la qualité de la lagune et des milieux aquatiques	2RES-1	Préserver l'apport d'eau douce à l'étang	A	
		2RES-2	Protéger la ressource en eau potable sur le périmètre	A B	
	II.3. Favoriser une gestion des ressources en cohérence avec la préservation des nappes Plio-quaternaires	2RES-3	Favoriser une gestion cohérente des ressources pour une bonne gouvernance inter-SAGE, notamment avec les nappes Plio-quaternaires	B C D	
		2RES-4	Limiter les risques d'intrusion de pollutions superficielles dans les nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon	B C D	
	II.4. Prendre en compte la vulnérabilité de la ressource en eau souterraine	2RES-5	Optimiser la gestion quantitative et maîtriser les prélèvements	B	
		2RES-6	Réaliser des Schémas directeurs d'alimentation en eau potable	NC	
		2RES-7	Informar-sensibiliser les usagers de la vulnérabilité des ressources en eau souterraine et des moyens de leur préservation	B C D	

ORIENTATION	OBJECTIF	(Sous-objectif)	Disposition SAGE		Enjeux SA	
III. PRÉSERVER LA VALEUR PATRIMONIALE DES ZONES HUMIDES ET DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES	III.1. Préserver et reconquérir les zones humides et protéger les zones humides en lien avec la qualité de la lagune	Non-dégradation des zones humides et de leur bassin d'alimentation	3ZHE-1	A minima maintenir la surface des zones humides et préserver leurs fonctionnalités	G K L	
		Protéger les zones humides en lien avec la qualité de la lagune	3ZHE-2	Protéger les zones humides en lien avec la qualité de l'eau de la lagune	A G - K L	
		Gestion pluriannuelle des zones humides	3ZHE-3	Réaliser et mettre en œuvre une stratégie de gestion pluriannuelle des zones humides	A G - K L	
	III.2. Préserver et gérer les milieux remarquables présents sur le périmètre du SAGE	Assurer une bonne gestion des espaces naturels		3ZHE-4	Assurer le maintien de la biodiversité par la gestion des espaces naturels	H I J K - L
				3ZHE-5	Lutter contre les espèces indésirables	H I - K L
				3ZHE-6	Préserver et restaurer les systèmes dunaires	H I J K - L
				3ZHE-7	Gestion, entretien et restauration des canaux et des annexes hydrauliques	A - J
				3ZHE-8	Encadrer la mise en place de mesures compensatoires dans le périmètre du SAGE	G H I K
				3ZHE-9	Communiquer sur la sensibilité des milieux remarquables	G H I J K L
		Protéger les espaces remarquables (Maîtrise foncière)		3ZHE-10	Engager une action de protection réglementaire sur les zones dont l'enjeu biodiversité est menacé	G I
				3ZHE-11	Favoriser la maîtrise foncière de secteurs sensibles	G H I J K
IV. POURSUIVRE LA GESTION CONCERTÉE LOCALE ET ASSURER UN PARTAGE DE L'ESPACE ÉQUILIBRÉ ENTRE TOUS LES USAGES	IV.1. Clarifier et gérer les usages sur l'étang et son pourtour	Gérer les usages sur l'étang	4USG-1	Formaliser le zonage des différentes activités sur l'étang et maîtriser le développement des activités émergentes ou à très fort développement	NC	
			4USG-2	Clarifier la situation du chenal inter-ports reliant Port-Leucate à Port-Barcarès	NC	
			4USG-3	Communiquer le zonage de l'étang et du littoral et expliquer la réglementation pour tous les usagers	NC	
		Organiser la fréquentation de tous les milieux sensibles	4USG-4	Gérer la fréquentation des milieux sensibles et la découverte des milieux naturels par l'aménagement d'un sentier de découverte	NC	
			4USG-5	Limiter et canaliser la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	NC	
			4USG-6	Maîtriser le camping sauvage sur les berges de l'étang de Salses-Leucate	NC	
			4USG-7	Limiter le phénomène de cabanisation et réduire ses impacts sur la qualité de l'eau	C D E F	
			4USG-8	Renforcer les mesures de surveillance des espaces naturels	NC	
			4USG-9	Informar les usagers et sensibiliser les acteurs sur la fragilité des milieux remarquables	G H I J K L	
	IV.2. Favoriser la gestion concertée des graus en lien avec les usages et la qualité de la lagune	4USG-10	Clarifier les principes de gestion des ouvrages	NC		
		4USG-11	Lancer une étude préalable au devenir des ouvrages sur les graus des conchyliculteurs, de la Corrége et de Saint Ange	NC		
		4USG-12	Restaurer, si nécessaire, la mobilité des portes sur les graus de l'étang de Salses-Leucate	NC		
	IV.3. Renforcer le rôle de la CLE dans le développement de son territoire	4USG-13	Adapter les règles de fonctionnement de la CLE	NC		
		4USG-14	Conforter les moyens d'animation pour faire vivre la concertation et concrétiser la mise en œuvre du SAGE	Tous		
V. INTEGRER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX	V.1. Expliciter la réglementation, les plans de gestion et leur application locale	5RSQ-1	Expliciter la réglementation, les plans de gestion et l'application locale de la prévention des risques littoraux	NC		
		5RSQ-2	Préserver la gestion équilibrée de la lagune dans les projets d'aménagement et de gestion des risques	NC		